

Canada. Alors, si le Canada, géographiquement, est composé de dix provinces et des Territoires du Nord-Ouest, il est tout à fait normal que le Conseil consultatif soit formé de commissaires venant de toutes ces provinces ou de ces territoires. Cela est tout à fait normal.

L'objection qu'on a soulevée, c'est que les provinces de l'Ouest, dont la population ne compte pas suffisamment de Canadiens français, seraient plus ou moins intéressées à ce projet.

Monsieur l'Orateur, nous ne connaissons pas l'avenir et nous ne savons pas quel mouvement de population peut se produire à un certain moment, et il est toujours plus prudent de prévoir. Je me souviens de ce qui s'est produit à ce sujet, au comité, et je voudrais citer le même exemple que j'ai cité alors.

A Terre-Neuve actuellement  $\frac{7}{10}$  p. 100 de la population est canadienne-française et il n'est pas possible, par conséquent, d'y établir un district bilingue. Par contre, au Labrador—qui constitue une très grande partie de Terre-Neuve, où une construction gigantesque est en cours sur les chutes Churchill, la main-d'œuvre est composée de 60 à 70 p. 100 de Canadiens français du Québec.

Or si ces gens s'avisent de demeurer là, ils deviennent des Terre-Neuviens, jusqu'à ce que l'on rectifie l'erreur géographique qui attribue le Labrador à la province de Terre-Neuve. De toute façon, nous faisons face, en attendant, à cette situation, et il pourrait se faire qu'un district bilingue soit formé à Terre-Neuve, dans la région du Labrador. Alors, il serait tout à fait normal qu'au sein du Conseil consultatif il y ait un représentant de Terre-Neuve, comme il y en aura de chaque province.

Je crois que c'est une façon plus concrète de favoriser une meilleure compréhension, d'autant plus, comme l'a répété maintes et maintes fois l'honorable ministre de la Justice (M. Turner), que ce projet de loi ne touche qu'aux institutions fédérales.

Mais, lorsqu'il s'agit de déterminer l'établissement des districts bilingues, cela touche aux territoires, qui sont du domaine provincial. Et comme on a toujours eu à déplorer des luttes qui, souvent, se sont avérées stériles, entre les provinces et le gouvernement central, il s'ensuit donc qu'il serait malvenu d'en engendrer encore, car nous pouvons facilement nous en dispenser.

• (5.20 p.m.)

Le gouvernement semble craindre les réactions de certaines régions du pays. Or, si l'on éprouve une telle crainte au sujet d'un projet de loi, qu'on a considéré comme prioritaire, il

[M. Matte.]

faut en arriver à la conclusion suivante: ou bien le pays n'est pas prêt à accepter un tel projet de loi, ou bien le gouvernement n'a pas assez d'audace, n'a pas assez de dynamisme pour faire accepter les deux langues officielles. On ne doit pas craindre les réactions, et ce serait, à mon sens, la meilleure façon de rassurer ceux qui, actuellement, peuvent difficilement reconnaître certaines choses et je les comprends fort bien.

Évidemment, là où il n'existe à peu près pas de Canadiens français, là où d'autres groupes, d'autres ethnies sont beaucoup plus considérables que la minorité canadienne-française, il est très normal qu'il y ait des dissensions, et qu'on ne comprenne pas pourquoi on doit donner un privilège ou des droits particuliers à la minorité de langue française.

On pourrait développer une thèse à ce sujet, mais ce n'est pas le but de mon exposé. Je voudrais tout simplement revenir à l'amendement pour dire que j'estime que le gouvernement devrait l'accepter. Je ne vois pas du tout ce que cela changerait en l'adoptant.

On prévoit déjà qu'il y aura de cinq à dix représentants. Si l'on acceptait l'amendement, le nombre serait fixé à 12. Je ne vois pas du tout ce qu'il y a de si grave là-dedans. Je ne partage pas l'opinion du député de Madawaska-Victoria, qui s'obstinait sur une question de nombre. Au fait, il semblait vouloir minimiser la question en disant que c'était du temps perdu, qu'il était inutile de s'éterniser sur une question de nombre. A mon avis, c'est beaucoup plus profond, beaucoup plus sérieux que cela. C'est une question de nombre, d'accord, mais il importe aussi de savoir ce que représente le nombre. Ce n'est pas le nombre comme tel qui importe, puisqu'on prévoit déjà jusqu'à dix représentants. Alors, en incluant les Territoires, nous voudrions, par cet amendement, que le nombre soit porté à douze, afin de refléter vraiment l'image du Canada. Alors, monsieur l'Orateur, ce n'est pas là s'attarder à discuter de nombre, car il s'agit d'une question extrêmement importante. La représentation du Conseil consultatif doit être à l'image du Canada.

[Traduction]

**M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, si je prends la parole en ce moment, ce n'est que pour verser au compte rendu certains extraits du Livre I. Les langues officielles, première tranche du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et biculturalisme. J'ai l'impression qu'il y a peut-être eu malentendu quant à savoir si les districts bilingues recommandés par la Commission correspondront dans tous les cas aux districts de recensement. Les députés